

# REUNION DU 4 SEPTEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le quatre septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de JUVARDEIL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. BARBOT Henri, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Le 25 août 2015

**Présents :** M. DESLANDES, Mme FOUCHER, M. FOULONNEAU, M. LETHIELLEUX Clément, Mme ALLARD, Mme BERNIER, M. BOURGEAU, Mme PLANCHENAUT, M. BEDOUT, Mme BRUNET, Mme PITON, M. LETHIELLEUX Jean-Michel.

**Absents excusés :** M. BARBOT Pierrick, M. FREULON Arnaud

**Secrétaire de séance :** M. BEDOUT Jacques

## A - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT-ANJOU

### 1- BUREAU DES MAIRES DU 3 SEPTEMBRE

Monsieur le Maire donne un compte rendu de la réunion du Conseil Communautaire du 9 Juillet et de la réunion du bureau des Maires du 3 septembre.

### 2- COURRIER DE M. GALLAND Historien local de Châteauneuf-sur-Sarthe

Monsieur DESLANDES Maire Adjoint donne lecture du courrier. Dans ce courrier M. GALAND s'étonne du périmètre retenu et du peu de concertation engagée auprès des habitants des communes concernées par la réforme territoriale.

Après débat, M. le Maire et M. DESLANDES rappellent que cinq réunions de réflexion sur la création de communes nouvelles sont programmées d'ici mi-octobre. Une information publique avant ces réunions serait prématurée, les élus n'ayant pas à l'heure actuelle tous les éléments de réponse. Cette réforme est un engagement pour plusieurs décennies qui mérite bien quelques mois de réflexion supplémentaire. Il faut par ailleurs, être vigilant quant à l'échéancier pour la fusion des communautés de communes avec le Lion et Le Louroux-Béconnais.

Le Conseil aurait préféré s'orienter vers une solution tournée vers l'est et donc vers la vallée de la Sarthe (les convictions de M. GALLAND). Mais ce n'est pas la logique du projet de territoire qui prévaut mais celle des outils d'urbanisme ou celle purement administrative des services de l'Etat.

### 3- COMMUNES NOUVELLES

Monsieur Le Maire présente au Conseil le périmètre des deux éventuelles communes nouvelles :

- Champigné, Cherré, Marigné, Querré, Soeudres
- Brissarthe, Chateauneuf-sur-Sarthe, Contigné, Juvardeil, Miré

Il précise que Chemiré-sur-Sarthe doit créer une Commune nouvelle avec Morannes.

## B - COMMUNE

### COMMISSIONS :

#### 1. PATRIMOINE BATI ET URBANISME

- Révision du P.L.U. : Réunions du 10 septembre et 2 octobre

Monsieur DESLANDES Maire Adjoint communique les dates des prochaines réunions

Le 10 septembre à 14 h : Le Diagnostic et les projets de la Commune

Le 2 octobre à 9h30 : Présentation du diagnostic et des enjeux aux personnes publiques associées

- PRECOM page spéciale Terrains à paraître le 23 septembre coût 240 € HT

Le Conseil Municipal décide de faire de la publicité sur le nouveau quartier de la Poitevinière dans la page spéciale terrain du prochain supplément « IMMO ANGERS » distribué avec les journaux Courrier de l'Ouest et Ouest-France.

- Cellières Indivision De Rasilly

Monsieur le Maire informe le Conseil des démarches effectuées au cours de l'été pour la destruction des chardons sur les propriétés de l'indivi de Rasilly.

- **Projet DUBLÉ Elie (Toiture terrasse)**

M. DUBLÉ souhaite modifier une partie de sa toiture initialement prévue en ardoise en toiture végétalisée. Le Conseil Municipal donne un avis favorable au projet

## **2. VIE ASSOCIATIVE ANIMATION ET TOURISME**

- **Festival de cirque « à la rentrée c'est class » du 31 août au 6 septembre**

Madame FOUCHER Maire Adjoint, présente le programme du festival de cirque.

- **Réunion de rentrée Hand Tennis Anjou Sport Nature le 31 août à 19h**

Madame FOUCHER Maire Adjoint, donne un compte rendu de la réunion de rentrée.

## **3. PATRIMOINE ROUTIER ET ENVIRONNEMENT**

- **Rencontre des différents partenaires du CTMA le 16 octobre à 14h30**

Monsieur FOULONNEAU Maire Adjoint informe le Conseil que l'Office de Tourisme « Anjou 3 Rivières » invite le 16 octobre à bord de « La Gogane » les élus des Communautés de Communes Loir et Sarthe et Haut-Anjou ainsi que les institutions qui œuvrent en faveur de l'environnement dans les Basses Vallées Angevines. Il sera question de la restauration des boires, de reconversion de peupleraie et d'études de milieux.

- **M. EBERHARD demande autorisation prise de vue Peupleraie**

- **Lotissement de la Poitevineière la colonne à verre semi-enterrée sera installée le 7 septembre.**

- **SIEML EP Remplacement des armoires suite contrôle technique : L5 rue des Chardonnerets 943.25 € HT et L6 rue des Pinsons 1395.55 € HT**

Monsieur FOULONNEAU Maire Adjoint propose de reporter ces dépenses au budget 2016.

- **Barrière chemin de halage « Le Theil »**

Monsieur FOULONNEAU Maire Adjoint, informe le Conseil que la barrière a été cassée. Des devis pour le remplacement de la barrière ont été demandés.

## **4. VIVRE ENSEMBLE LA SOLIDARITE L'INTERGENERATIONNEL ET LA COMMUNICATION**

- **T.A.P. Réunion de rentrée le 7 septembre à 19h à l'Ecole**

Monsieur LETHIELLEUX Clément Maire Adjoint informe le Conseil que la réunion de présentation des activités 2015 /2016 aura lieu le 7 septembre à 19h. Il précise qu'il y a pour l'instant 79 élèves inscrits à l'école pour l'année scolaire 2015/2016.

### ***DELIBERATIONS :***

## **5. DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER**

- a) Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renoncer à exercer son droit de préemption sur les parcelles cadastrées section E n° 994, 997 et 1077 sises 17 Place de la Mairie.
- b) Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renoncer à exercer son droit de préemption sur les parcelles cadastrées section D n° 327, 796, 830, 911 et 912 sises au « Cloteau de la Croix ».
- c) Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renoncer à exercer son droit de préemption sur les parcelles cadastrées section E n° 1020 1021 et 1024 sises 1, rue des Ecoles.
- d) Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renoncer à exercer son droit de préemption sur les parcelles cadastrées section E n° 820 et 823 sises 4 Place de la Mairie.

## **6. AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE**

Le Conseil Municipal de la commune de JUVARDEIL

Vu le code de la construction et de l'habitation,

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

Vu le décret n° 2014-1327 du 5 novembre 2014 relatif à l'agenda d'accessibilité programmée pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public,

Vu le décret n° 2014-1326 du 5 novembre 2014 modifiant les dispositions du code de la construction et de l'habitation relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public,

Vu l'arrêté du 8 décembre 2014 fixant les dispositions prises pour l'application des articles R.111-19-7 à R.111-19-11 du code de la construction et de l'habitation et de l'article 14 du décret n° 2006-555 relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public situés dans un cadre bâti existant et des installations existantes ouvertes au public,

Considérant que la Commune, propriétaire d'établissement recevant du public ou d'installation ouverte au public non accessible au 31 décembre 2014, doit élaborer un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP),

Considérant que la commune est très sensible à l'intégration des personnes en situation de handicap sur son territoire,

DECIDE :

Le Conseil Municipal autorise le Maire à présenter la demande d'un agenda d'accessibilité programmée (AD'AP) au Préfet.

#### **7. SERVICE ASSAINISSEMENT : Rapport relatif au prix et à la qualité du service**

Monsieur FOULONNEAU Maire Adjoint rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

- DECIDE de mettre en ligne ce rapport sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)

#### **8. M. POULAIN Mme HAMON LOGEMENT 9 PLACE MAIRIE DU 26/09 AU 31/10 ?**

Monsieur DESLANDES Maire Adjoint informe le Conseil Municipal que M. POULAIN et Mme HAMON demandent à louer le logement sis 9 place de la Mairie, le temps de trouver une maison à acheter, la leur étant vendue.

Il précise que le logement est actuellement vacant.

Le Conseil Municipal, considérant :

- qu'il est au devoir d'une bonne administration de tirer tout le parti possible des propriétés communales,

- que le logement sis 9, Place de la Mairie est libre à la location,

DECIDE de louer à M. POULAIN et Mme HAMON, à compter du 26 septembre 2015, le logement sis 9, Place de la Mairie, comprenant :

- au rez-de-chaussée : couloir entrée, un salon - séjour, cuisine, deux chambres, WC ;

- à l'étage : une chambre et une salle de bain

- dépendance : un grenier.

La location mensuelle du logement est fixée à 520 € chauffage inclus en accord avec les locataires.

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs au Maire ou à un des adjoints pour signer le bail à conclure avec M. POULAIN Vincent et Mme HAMON Emilie.

### **INFORMATIONS :**

#### **9. GSM : CR RENCONTRE AVEC M. SUIRE**

Monsieur le Maire donne un compte rendu de la rencontre avec M. SUIRE. Le Conseil débat sur le devenir de la carrière actuelle. La Commission « Patrimoine routier et environnement » est chargée de travailler sur les interrogations de GSM liées au projet d'extension. Le Conseil décide d'ouvrir la commission aux personnes intéressées.

#### **10. C.C.A.S. COMPTE RENDU REUNION DU 2 SEPTEMBRE**

Monsieur le Maire donne un compte rendu et précise que la prochaine réunion est prévue le 28 septembre 2015.

**11. INVITATION FETE DE L'ELEVAGE SAMEDI 19 SEPTEMBRE A TIERCE**

**12. FESTILIVRES 27 SEPTEMBRE**

**13. REUNION PLU CHERRE LE 28 SEPTEMBRE à 14 H**

**14. LA RENAISSANCE CHALLENGE JUVARDEILLAIS 4 OCTOBRE**

**15. MARCHE DU GOUT ET DES SAVEURS 11 OCTOBRE**

Madame FOUCHER Maire Adjoint demande de l'aide pour l'installation et le démontage.

**16. CONGRES DE L'UNION DEPARTEMENTALE DES SAPEURS-POMPIERS 24 OCTOBRE**

**17. CONGRES DES MAIRES 17, 18 ET 19 NOVEMBRE**

**18. CONFERENCE GESTICULÉE**

La réforme intercommunale n'est pas forcément lisible par tout le monde. Pour mieux expliquer les enjeux, la Commune propose une conférence gesticulée le Lundi 5 Octobre à 20h Espace Suzanne et Gilbert Bontemps.

Le coût de la conférence gesticulée « Un Maire de famille » portée par M. Nicolas DEBRAY, s'élève à 480 € TTC.